



RECENSEMENT MILITAIRE

Nous vous rappelons que les **jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2004** sont invités à venir se faire recenser en mairie **avant le 31 mars 2019**.

Merci de vous présenter en mairie avec les justificatifs suivants : ***une pièce d'identité, le livret de famille, un justificatif de domicile.***

Une attestation vous sera remise. Il est primordial de la conserver précieusement
(Le recensement ne peut se faire qu'à partir de la date anniversaire de ses 16 ans).

ELECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour des élections municipales se déroulera le dimanche 15 mars 2020.

Le second tour aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Le Bureau de Vote de La Francheville se situe à la salle des fêtes, l'ouverture se fera à 8h et la fermeture à 18h.

Les électeurs doivent se munir d'une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, carte vitale,...)

REGLEMENTATION

Un rappel de quelques points de la réglementation :

1/ Le Stationnement :

• **Sur trottoir** : Le nombre de véhicules par famille ne fait qu'augmenter, contrairement aux places de stationnement qui ne suivent pas.

Le stationnement sur les trottoirs est **strictement interdit** par les articles R.417-10 et 417-11 du Code de la Route sauf dérogation contraire de Monsieur le Maire. (Marquage au sol d'emplacements).

• **Devant votre garage** : si votre garage **donne directement** sur le domaine public, le stationnement est interdit.

• **Rue des Roses** : le stationnement est interdit sur les pavés « blancs ».

Nous avons voulu faire du qualitatif afin d'égayer ce lieu. Nous devons veiller à ce que les pavés ne soient pas souillés par des taches d'huile ou autres.

• **Pas de place à proximité de votre habitation** : vous êtes sur du domaine public et, parfois, vous ne trouvez pas de place à proximité de votre résidence. Cela nécessite que vous cherchiez un peu plus loin car l'emplacement devant votre domicile (propriétaire ou locataire) ne vous est pas réservé.

2/ Déchets : Les beaux jours arrivent, la taille des arbres et les tontes s'annoncent ; alors n'oubliez pas :

- Les horaires de tonte :
8h 30 – 12h 00, 13h30 – 19h 00 la semaine
9h 00 - 12h 00, 14h00 - 18h 00 le samedi
10h 00 – 12h 00 le dimanche et jours fériés
- Les tontes et les tailles doivent être déposées en déchèterie ou dans des containers à compost.
- La taille et les déchets verts ne doivent pas être ni jetés sur le domaine public (dépôts sauvages) ni brûlés
- Les haies ne doivent pas déborder sur le domaine public.

Comme il vous avait été annoncé lors du mois de décembre 2019, la commune d'engage dans une démarche Zéro Pesticide.

La réglementation évolue, afin de préserver la ressource en eau et la santé de tous. Pesticides, fongicides, et autres herbicides sont interdits depuis le 1er janvier 2017 pour l'entretien des espaces publics. La Francheville ne fait pas exception, mais elle a cependant décidé d'être active dans la démarche et réalise actuellement son plan de gestion différenciée à objectif « zéro pesticide ».

Qu'est-ce qu'un plan de gestion différenciée et quelle est la démarche engagée ?

Des solutions existent pour limiter la prolifération des « herbes folles »... Pour les mettre en œuvre, la commune est accompagnée par le bureau ECO'LogiC, en partenariat avec la communauté d'Agglomération Ardenne Métropole. Les agents sont en cours de formation, et le matériel utilisé sera adapté. L'idée étant que le coût d'entretien des espaces verts et minéraux reste constant... Des évolutions sont donc à prévoir !

Concrètement, qu'est-ce qui va changer ?

Pour limiter la pousse des adventices, des « herbes folles », différentes techniques pourront être utilisées : la mise en place de paillages dans les massifs, l'installation de plantes « recouvrantes » (dites « couvre-sol », le broissage mécanique des surfaces en enrobé des caniveaux ou encore la végétalisation (enherbement, plantation de vivaces, etc). Autant de solutions que tout à chacun peut également utiliser dans son jardin !

Par ailleurs, pour libérer du temps nécessaire au désherbage mécanique des surfaces minérales par les agents, certains espaces vont être entretenus différemment via une gestion différenciée : des herbes plus hautes, c'est aussi demain plus de biodiversité ! Mais rassurez-vous, l'aire de jeux et le stade ne seront pas transformés demain en prairie, nous travaillons dans le respect des usages de chaque espace.

Pourquoi cette démarche au cœur de nos villages ?

Avec des routes et des trottoirs imperméabilisés, les produits phytosanitaires se retrouvent inévitablement dans les cours d'eau, et dans les nappes phréatiques qui fournissent aussi notre eau potable.

Nous devons éviter que les enfants se retrouvent en contact direct avec ce type de produits, aussi dilués soient-ils, c'est une simple question de bon sens !...

Même le cimetière ?

C'est un des endroits où chacun d'entre vous est particulièrement sensible à la présence « d'herbes folles ».

Loin de vouloir manquer de soin pour ce lieu de recueillement, la commune souhaite, là aussi, éviter les traitements par des produits chimiques. De nouvelles solutions vont donc être « testées » pour parvenir à cet objectif « zéro phyto ». Le verdissement de ces lieux est donc un projet souhaité et ne va pas à l'encontre du respect que nous tenons à accorder à nos défunts...

Et chez vous ?

Vous aussi, dans votre jardin, nous vous invitons à penser autrement la présence de ces herbes que l'on dit « mauvaises » et à continuer ainsi à préserver un environnement de qualité pour nos enfants.

Nous vous rappelons par ailleurs que chacun est responsable de l'entretien de son trottoir, et ce en évitant absolument l'usage de produit chimique... En effet, ceux-ci sont interdits pour les particuliers depuis le 1er janvier 2019.

LES MANIFESTATIONS A VENIR

| DATES | ORGANISATEURS | MANIFESTATIONS | LIEU | HORAIRES |
|---------------------|-------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------|
| Dimanche 23 février | USL | USL vétérans / Rethel | Terrain de Football | 08H - 12H |
| Dimanche 1 mars | USL | USL vétérans / Les vieux du stade | Terrain de Football | 08H - 12H |
| Samedi 7 mars | Les affranchis en fêtes | Théâtre | salle polyvalente | 20H30 - 22H |
| Samedi 7 mars | USL | Concours belote | Salle des Fêtes | 14H - 20H |
| Dimanche 15 mars | USL | USL vétérans / La Granville | Terrain de Football | 08H - 12H |
| Mardi 24 Mars | Parents d'élèves | Carnaval | Salle polyvalente | |
| Samedi 28 mars | COLF | Tournoi Luc VILAIN | Salle Polyvalente | 8H - 20H |
| Dimanche 29 mars | COLF | Tournoi Luc VILAIN | Salle polyvalente | 8H - 20H |
| Dimanche 29 mars | USL | USL vétérans / Bogny sur Meuse | Terrain de Football | 08H - 12H |
| Samedi 4 avril | USL | Repas du club | Salle Polyvalente | le we |
| Samedi 4 avril | Les Amis du Patrimoine | Recherche bornes Napoléoniennes | Préfabriqué | 13H - 19H |
| Samedi 11 avril | USL | Chasse aux Œufs | Terrain de Football | 10H |
| Dimanche 12 avril | USL | USL vétérans / Nouzonville | Terrain de Football | 08H - 12H |

